

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Accueil > Trouver une certification > Répertoire national des certifications professionnelles > BAC PRO - Gestion des milieux naturels et de la faune

← Retour à la recherche

BAC PRO - Gestion des milieux naturels de la faune

Code de la fiche :
RNCP36789

Etat :
Active

↓ Télécharger ? Aide en ligne Europass

L'essentiel

	Nomenclature du niveau de qualification	Niveau 4
	Code(s) NSF	213 : Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche 341 : Aménagement du territoire, urbanisme 214 : Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
	Formacode(s)	12547 : Protection milieu naturel 12554 : Environnement aménagement
	Date d'échéance de l'enregistrement	31-08-2027

Certificateur(s)

Résumé de la certification

Blocs de compétences

Secteur d'activité et type d'emploi

Voie d'ac

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Base légale

Pour plus d'informations

Certificateur(s)

Nom légal	Siret	Nom commercial	Site internet
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE	11007001800012	-	-

Résumé de la certification

Objectifs et contexte de la certification :

L'évolution des politiques publiques, combinée à une approche éco-citoyenne conduisent les collectivités à mettre en œuvre des actions de gestion différenciées des milieux naturels et aménagés. De ce fait, l'emploi d'ouvrier/agent hautement qualifié, nécessitant des compétences de conduite de chantier très spécifiques, tend à se développer, notamment dans le cadre du déploiement de la compétence GEMAPI.

Les créations de plus en plus fréquentes de réserves naturelles, espaces naturels sensibles, parcs régionaux, et les plans de gestion en découlant, sont susceptibles de générer des emplois d'agents d'entretien des espaces.

Les entreprises du paysage ainsi que celles intervenant dans le milieu forestier (exploitation et sylviculture) proposent des prestations prenant en compte les exigences environnementales. Potentiellement, le champ est ainsi ouvert à des recrutements pour les salariés disposant des compétences spécifiques du secteur environnement/biodiversité.

L'activité de gestion de l'espace et des espèces répond à des critères de qualité environnementale, qui lui sont propres. Ils exigent des compétences spécifiques très techniques et variées. Si les gestes techniques sont parfois identiques à ceux requis en aménagement paysager, la finalité et l'espace de réalisation des activités requièrent une façon différente d'aborder la réalisation.

La rénovation s'inscrit pleinement dans les politiques publiques portées par le MAA en lien avec l'agro-écologie et notamment le plan Enseigner à Produire Autrement 2 (EPA 2). Pour la spécialité « gestion des milieux naturels et de la faune » cela concerne les évolutions suivantes :

- La demande des professionnels de professionnalisation des titulaires du baccalauréat professionnel,
- La prise en compte des enjeux liés à la sécurité au travail
- La mise en œuvre de démarches agroécologiques en lien avec les politiques publiques portées par le MAA et notamment le plan Enseigner à Produire Autrement 2 (EPA 2).

Activités visées :

Organisation du travail

- Surveillance, observation de l'état du milieu (mesures, enregistrement de données, ...
- Repérage d'un lieu d'intervention avec outils, cartes plans, GPS ...
- Diagnostic avant intervention
- Transmission en interne sur les réalisations en cours

Création ou re-création de milieux

- Plantation de haies,
- Végétalisation des berges
- Réalisation de fascines, de tressage

Restauration, et entretien des milieux naturels

- Elimination manuelle et mécanique des espèces végétales envahissantes
- Préparation, nettoyage, et vérification de la conformité des matériels
- Réalisation d'un dégageement sélectif
- Gyrobroyage, faucardage, fauchage avec exportation des végétaux
- Recépage d'un arbre

Préservation, protection et régulation de la faune

- Réalisation d'aménagement piscicole, cynégétique, avifaune, chiroptères
- Création d'abris faunistiques, potentiellement avec les rémanents du chantier
- Création de passages à faune
- Piégeage et régulation d'espèces exotiques envahissantes

Réalisation d'ouvrages

- Pose de clôtures, ganivelles, ...
- Entretien d'un sentier

- Construction d'une passerelle bois, de platelage et de pontons
- Restauration d'un muret

Relations aux usagers

- Accueil du public
- Présentation de la finalité de son travail à un usager

Compétences attestées :**C01 : Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel :**

- Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique
- Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre.
- Exploiter la modélisation d'un phénomène

C02 : Débattre à l'ère de la mondialisation :

- Analyser l'information
- Élaborer une pensée construite
- Formuler un point de vue argumenté

C03 : Développer son identité culturelle :

- Exprimer ses aspirations dans une culture commune
- Positionner son projet professionnel
- Communiquer avec le monde

C04 : Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles :

- Développer un mode de vie actif et solidaire
- Mettre en œuvre un projet collectif
- Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif

C05 : Raisonner des choix de gestion des milieux naturels et de la faune :

- Identifier les enjeux de gestion d'un site
- Envisager des choix de gestion des milieux naturels et de la faune

C06 : Organiser un chantier de génie écologique :

- Opérationnaliser les interventions sur un site à partir d'une commande ou d'un diagnostic
- Réaliser un suivi de chantier de génie écologique

C07 : Réaliser des travaux d'ouverture de milieux :

- Intervenir sur la végétation herbacée
- Intervenir sur la végétation ligneuse

C08 - Réaliser des travaux d'aménagement de milieux naturels :

- Réaliser des travaux de reconnexion écologique
- Réaliser des ouvrages

C09 - Réaliser des opérations de gestion de la faune :

- Réaliser des opérations de régulation de la faune
- Réaliser des opérations de préservation de la faune
- Réaliser des actions d'information sur les opérations de gestion de la faune

C10 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers**Modalités d'évaluation :**

L'examen du baccalauréat professionnel comporte sept épreuves obligatoires et, le cas échéant, une à deux épreuves facultatives. Elles permettent de vérifier l'atteinte de toutes les capacités globales du référentiel de certification.

L'examen prend en compte la formation en milieu professionnel. Il est organisé par combinaisons entre des épreuves ponctuelles terminales et des épreuves en évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les scolaires, les apprentis et les stagiaires de la formation continue inscrits dans un établissement habilité à la mise en œuvre du CCF.

L'examen est organisé en épreuves ponctuelles terminales pour les candidats hors CCF.

Blocs de compétences

RNCP36789BC01 - Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
C1.1 – Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique C1.2 – Etudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre. C1.3 – Exploiter la modélisation d'un phénomène	Évaluation de certification définie par le règlement d'examen.

RNCP36789BC02 - Débattre à l'ère de la mondialisation

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
C2.1 – Analyser l'information C2.2 – Elaborer une pensée construite C2.3 – Formuler un point de vue argumenté	Évaluation de certification définie par le règlement d'examen.

RNCP36789BC03 - Développer son identité culturelle

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
C3.1 – Exprimer ses aspirations dans une culture commune C3.2 – Positionner son projet professionnel C3.3 – Communiquer avec le monde	Évaluation de certification définie par le règlement d'examen.

RNCP36789BC04 - Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
C4.1 – Développer un mode de vie actif et solidaire C4.2 – Mettre en œuvre un projet collectif C4.3 – Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif	Évaluation de certification définie par le règlement d'examen.

RNCP36789BC05 - Raisonner des choix de gestion des milieux naturels et de la faune

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
C5.1 – Identifier les enjeux de gestion d'un site C5.2 – Envisager des choix de gestion des milieux naturels et de la faune	Évaluation de certification définie par le règlement d'examen.

RNCP36789BC06 - Organiser un chantier de génie écologique

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
C6.1 – Opérationnaliser les interventions sur un site à partir d'une commande ou d'un diagnostic C6.2 – Réaliser un suivi de chantier de génie écologique	Évaluation de certification définie par le règlement d'examen.

RNCP36789BC07 - Réaliser des travaux d'ouverture de milieux

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
C7.1 – Intervenir sur la végétation herbacée C7.2 – Intervenir sur la végétation ligneuse	Évaluation de certification définie par le règlement d'examen.

RNCP36789BC08 - Réaliser des travaux d'aménagement de milieux naturels

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
C8.1 – Réaliser des travaux de reconnexion écologique C8.2 – Réaliser des ouvrages	Évaluation de certification définie par le règlement d'examen.

RNCP36789BC09 - Réaliser des opérations de gestion de la faune

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
C9.1 – Réaliser des opérations de régulation de la faune C9.2 – Réaliser des opérations de préservation de la faune C9.3 – Réaliser des actions d'information sur les opérations de gestion de la faune	Évaluation de certification définie par le règlement d'examen.

RNCP36789BC10 - S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
C10 – S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	Évaluation de certification définie par le règlement d'examen.

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

Chaque bloc de compétence est validé par une évaluation de certification définie par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.

Secteur d'activité et type d'emploi

Secteurs d'activités :

Gestion des milieux naturels - génie écologique

Type d'emplois accessibles :

Les emplois correspondent à des postes d'agent d'entretien des espaces naturels, de garde forestier, de technicien chargé de la police de l'eau ...

Agent / agente d'entretien de la nature

Agent / agente d'entretien nature et biodiversité

Agent / agente technique des parcs nationaux

Agent chargé / agente chargée de protection et de sauvegarde du patrimoine naturel

Code(s) ROME :

A1204 - Protection du patrimoine naturel

A1202 - Entretien des espaces naturels

Références juridiques des réglementations d'activité :

Voie d'accès

Le cas échéant, prérequis à l'entrée en formation :

Le cas échéant, prérequis à la validation de la certification :

Pour se présenter à l'examen du baccalauréat professionnel, les candidats doivent :

1° Soit avoir suivi une préparation au diplôme par la voie scolaire, de l'apprentissage ou de la formation professionnelle continue dont la durée est fixée conformément aux dispositions de la sous-section 2 ;

2° Soit avoir accompli trois ans d'activités professionnelles dans un emploi de niveau au moins égal à celui d'un ouvrier ou employé qualifié et dans un domaine professionnel en rapport avec la finalité du diplôme postulé.

Pré-requis distincts pour les blocs de compétences :

Non

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au baccalauréat professionnel agricole, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées.	-
En contrat d'apprentissage	X		Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au baccalauréat professionnel agricole, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées.	-
Après un parcours de formation continue	X		Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au	-

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
			baccalauréat professionnel agricole, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées.	
En contrat de professionnalisation	X		Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au baccalauréat professionnel agricole, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées.	-
Par candidature individuelle	X		Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au baccalauréat professionnel agricole, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées.	-
Par expérience	X		Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au baccalauréat professionnel agricole, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées.	-

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie	X	
Inscrite au cadre de la Polynésie française	X	

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Aucune correspondance

Base légale

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
26/02/2009	Décret n° 2009-223 du 24 février 2009 portant rénovation du baccalauréat professionnel et modifiant le code rural
11/02/2009	Décret n° 2009-145 du 10 février 2009 relatif au baccalauréat professionnel

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
19/01/2022	Arrêté du 7 janvier 2022 portant création de la spécialité « gestion des milieux naturels et de la faune » du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance Première session : 2024

Date de publication de la fiche	04-08-2022
Date de début des parcours certifiants	01-09-2022
Date d'échéance de l'enregistrement	31-08-2027

Pour plus d'informations

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

<https://chlorofil.fr/>

Liste des organismes préparant à la certification :

[Liste des organismes préparant à la certification](#)

Certification(s) antérieure(s) :

Code de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
<u>RNCP13873</u>	BAC PRO - Gestion des milieux naturels et de la faune

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation